

PREMIERE REVUE ANNUELLE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS DE L'ETAT

RAPPORT

Comité d'Organisation

Septembre 2017

Table des matières

Résumé exécutif	3
I. Introduction	5
II. Exposé sur la gestion des Etablissements Publics Administratifs, exercice 2016....	8
II.1 Du cadre juridique et institutionnel.....	8
II.2 Des objectifs de la revue annuelle des EPA	10
II.3 De la synthèse de l'analyse des données économiques et financières des EPA	10
II.4 Des insuffisances et difficultés relevées dans la gestion des EPA.....	11
III. Synthèse des présentations.....	14
1. Présentation des EPA du pilier 1 (Promotion de la bonne gouvernance au service du développement durable).....	14
2. Présentation des EPA du pilier 2 (Transformation économique durable et inclusive).....	14
3. Présentation des EPA du pilier 3 (Développement inclusif du capital humain)	15
4. Présentation des EPA du pilier 4 (Gestion durable du capital naturel).....	16
IV. Synthèse des débats.....	18
Les points forts	18
Les points d'attention.....	18
Les recommandations.....	18
Au plan institutionnel et réglementaire	18
Au plan de renforcement de l'exercice de la tutelle	19
Au plan de renforcement des capacités des acteurs.....	19
V. Principales résolutions.....	21
VI. Déclaration des Responsables des Etablissements Publics Administratifs	22
VII. Conclusion.....	24
VIII. Annexes	25
1. Liste des membres du comité d'organisation.....	25
2. Agenda	25
3. Liste des Etablissements Publics Administratifs de l'Etat.....	26
4. Liste des participants à la revue	32
5. Discours	35
5.1 Allocution de bienvenue du Ministre du Budget.....	35
5.2 Discours d'Ouverture du Premier Ministre	37
5.3 Allocution de clôture du Ministre du Budget	40
5.4 Discours de clôture du Premier Ministre	42

Résumé exécutif

1. Dans l'optique d'améliorer la gestion des Etablissements Publics Administratifs de l'Etat en République de Guinée, le Gouvernement doit absolument s'engager à mieux encadrer ces organismes publics en vue de leur permettre d'assurer pleinement la mission de service public qui leur sont assignée.
2. Dans l'exercice de leur mission, les Etablissements Publics Administratifs de l'Etat sont régis par la loi portant gouvernance des sociétés et établissements publics de l'Etat et leur régime financier est encadré par la loi organique relative aux lois de finances et le règlement général sur la gestion budgétaire et la comptabilité publique.
3. L'Etat assure une double tutelle sur les Etablissements Publics Administratifs, à savoir la tutelle technique et la tutelle financière. La tutelle technique, exercée par un Ministère sectoriel, porte sur le respect des dispositions relatives à la mission de ces organismes publics. Quant à la tutelle financière, elle est exercée sur l'ensemble des Etablissements Publics Administratifs de l'Etat par le Ministre du Budget. Dans le cadre de la tutelle qu'il exerce sur les Etablissements Publics Administratifs de l'Etat, le Ministre du Budget est chargé, conjointement avec les Ministres sectoriels concernés, d'approuver les budgets et les comptes annuels de ceux-ci.
4. C'est pour affirmer et exercer cette tutelle financière que le Ministère du Budget a organisé, du 4 au 6 septembre 2017, la première revue annuelle des Etablissements Administratifs de l'Etat en République de Guinée. Cette revue a été l'occasion d'identifier plus de cent cinquante (150) Etablissements Publics Administratifs de l'Etat.
5. Soixante douze (72) Etablissements Publics Administratifs ont pu remonter des informations et/ou participer aux réunions préparatoires. Ces informations portent essentiellement sur le cadre institutionnel, les ressources financières, les activités réalisées et les insuffisances et difficultés auxquelles ces organismes publics sont confrontés.
6. A l'analyse des informations reçues des Etablissements Publics Administratifs de l'Etat, il s'avère que seuls treize (13) sur soixante douze (72) Etablissements Publics Administratifs ont effectivement tous les responsables statutaires en poste. Quarante (40) d'entre eux semblent fonctionnels. Si les Etablissements Publics Administratifs du Pilier 1 du Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) mobilisent plus de ressources financières, ceux du Pilier 3 du PNDES sont manifestement les plus nombreux du fait que celui-ci couvre les secteurs sociaux.
7. Au nombre des insuffisances identifiées, on peut retenir : (i) l'inexistence de texte d'application de la loi 075, notamment sur la gouvernance des Etablissements Publics Administratifs ; (ii) la faiblesse des mécanismes de supervision et de contrôle due à l'absence de Conseils d'administration dans la plupart des établissements ; (iii) le manque d'encadrement et de formalisation de la transmission des documents financiers et de gestion à la tutelle financière ; (iv) l'absence de manuel de procédures administrative, financière et comptable au sein de ces établissements.

8. Pour corriger ces insuffisances, la revue annuelle a formulé plusieurs recommandations et pris trois résolutions à savoir : (i) Institutionnalisation de la Revue Annuelle des Etablissements Publics Administratifs de l'Etat en République de Guinée ; (ii) Création au Ministère du Budget d'un service dédié chargé du suivi des Etablissements Publics Administratifs de l'Etat en République de Guinée ; (iii) Transmission des comptes financiers certifiés et approuvés par les Conseils d'administration au Ministère du Budget au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

I. Introduction

Les 4, 5 et 6 septembre 2017, s'est tenue au Centre de Conférences de l'Hôtel Noom de Conakry, la première édition de la Revue Annuelle des Etablissements Publics Administratifs de l'Etat (RA-EPA). Cette édition était placée sous la présidence de Son Excellence Monsieur Mamady YOULA, Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Ont pris part à la rencontre :

- des membres du Gouvernement,
- des représentants des corps de contrôle,
- des acteurs de la société civile guinéenne,
- des représentants des partenaires techniques et financiers,
- des présidents des conseils d'administration des EPA,
- des directeurs généraux,
- des contrôleurs financiers près les EPA,
- des agents comptables,
- des chefs de division et de service des affaires financières,
- des personnes responsables des marchés et les comptables matières.

La cérémonie d'ouverture de la Revue a été ponctuée par la présentation du rapport de synthèse du comité technique sur le diagnostic actuel d'ensemble des EPA par le Directeur National du Budget, l'allocation de bienvenue du Ministre du Budget et le discours d'ouverture de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre.

Le Ministre du Budget, dans son allocution de bienvenue, a commencé par rappeler les réformes engagées en République de Guinée depuis quelques années dans le domaine de la gouvernance et de la gestion des finances publiques. Au regard de la place et du rôle occupés par les EPA dans la mise en œuvre des politiques publiques, le Ministre du Budget a ensuite souligné l'importance pour le Gouvernement d'étendre l'impact des réformes budgétaires aux démembrements de l'Etat que sont, entre autres, les EPA.

Se fondant sur les résultats des analyses des documents transmis par les EPA, le Ministre a également fait remarquer que les EPA fournissent des services publics dont la qualité est, parfois, en dessous des attentes de l'usager, du citoyen et du contribuable. C'est pourquoi, dira-t-il, que le Ministère du Budget a initié la Revue annuelle des EPA afin d'échanger avec ces organismes publics sur l'absolue nécessité d'intégrer les bonnes pratiques de gestion des subventions allouées à ces organismes publics et de mieux les outiller pour l'atteinte de leurs objectifs respectifs.

Le Ministre du Budget a terminé son propos par sa reconnaissance :

- au **Président de la République, Pr Alpha Condé**, pour son engagement personnel dans la réforme de nos finances publiques ;
- au Premier Ministre, pour ses appuis inconditionnels aux réformes menées dans les Ministères économiques ;
- et aux partenaires techniques et financiers de la Guinée pour leur soutien à la poursuite de la réforme des finances publiques.

Enfin, il a adressé ses remerciements aux partenaires de travail du Ministère en matière budgétaire, que sont : l'Assemblée nationale, la Cour des comptes et la société civile.

Le Premier Ministre, dans son allocution, a tout d'abord félicité le Ministère du Budget pour l'organisation de cette première revue qui s'inscrit dans la vision du Président de la République, Son Excellence, **Professeur Alpha CONDE. Elle traduit, selon le Premier Ministre**, la ferme volonté du Gouvernement, d'améliorer la gestion des finances publiques afin de la hisser au rang des meilleures pratiques internationales.

Le Premier Ministre a ensuite réitéré la détermination du Gouvernement à faire progresser notre administration sur la voie des réformes. A cet effet, il a indiqué que le Gouvernement veillera à ce que le Ministère du Budget, en tant que tutelle financière, puisse exercer la plénitude de ses prérogatives sur l'ensemble des EPA.

Le Premier Ministre a aussi invité l'ensemble des acteurs à adopter une démarche participative et constructive afin que ces travaux soient couronnés de succès et qu'ils puissent permettre à notre administration de faire un bond qualitatif dans la gouvernance des EPA du pays.

Il a également félicité le Ministre du Budget pour l'initiative bienvenue ainsi que l'ensemble de ses collaborateurs tout en les invitant à poursuivre les efforts avec la plus grande détermination pour relever le défi de la réforme des finances publiques de notre pays.

Il a enfin déclaré que l'adhésion des EPA à cette initiative n'est pas une option mais une obligation et en a appelé à la responsabilité de tous et de chacun pour s'inscrire résolument dans cette nouvelle dynamique.

Avant de déclarer ouverte la première édition de la revue annuelle des Etablissements Publics Administratifs, le Premier Ministre a rassuré le Ministre du Budget du soutien total du Gouvernement dans la conduite de cet exercice et a souhaité à tous les participants de fructueuses journées de travail.

Après la cérémonie d'ouverture, les travaux ont débuté avec la présentation de la synthèse de l'analyse effectuée par le comité technique sur la gestion des Etablissements Publics Administratifs ayant fourni un minimum d'informations sur le cadre institutionnel, les comptes financiers et les activités réalisées au cours de l'exercice 2016.

II. Exposé sur la gestion des Etablissements Publics Administratifs, exercice 2016

Le Directeur National du Budget a exposé la situation d'ensemble des Etablissements Publics Administratifs de l'Etat ayant transmis des informations à l'attention du comité d'organisation :

Son intervention était axée sur quatre (4) points à savoir :

- le cadre juridique et institutionnel des EPA ;
- les objectifs de cette première revue des EPA ;
- la synthèse de l'analyse des données économiques et financières des EPA et ;
- les insuffisances et difficultés relevées dans la gestion des EPA.

II.1 Du cadre juridique et institutionnel

Au titre du cadre juridique et institutionnel des EPA, le Directeur National du Budget a rappelé la mise en place et la portée pour la gouvernance des EPA :

- de la nouvelle Loi organique relative aux lois de finances,
- de la Loi portant cadre de gouvernance des finances publiques,
- de la Loi portant gouvernance financière des Sociétés et Etablissements Publics en République de Guinée,
- du Décret portant règlement général de la gestion budgétaire et de la comptabilité publique.

Ces textes définissent les EPA, précisent leurs tutelles financière et techniques et encadrent leur gestion budgétaire et comptable.

En effet, aux termes de la Loi organique relative aux lois de finances, les Etablissements Publics Administratifs sont des personnes morales de droit public dotées de l'autonomie financière et de gestion, ayant reçu de l'Etat, un patrimoine d'affectation en vue de la réalisation d'une mission d'intérêt général. Ils ne peuvent exercer à titre principal aucune activité industrielle et commerciale.

Leurs ressources financières sont constituées principalement de subventions du budget de l'Etat et, accessoirement, de recettes diverses. Un Etablissement Public Administratif ne peut, ni emprunter, ni prêter.

Tout projet de texte législatif ou réglementaire portant création ou modification d'une entité publique, quels que soient son statut et son régime juridique est soumis pour accord préalable du Ministre en charge des finances.

Les Etablissements Publics Administratifs sont essentiellement régis par la loi L/2016/075/AN du 30 décembre 2016 et leur régime budgétaire et financier est encadré par la loi organique L/2012/012/CNT du 6 août 2012 relative aux lois de finances et par le décret D/2013/015/PRG/SGG du 15 janvier 2013 portant Règlement général de gestion budgétaire et de comptabilité publique.

Aux termes de cette loi, un Etablissement Public Administratif est un organisme public dont l'activité est principalement administrative et les ressources proviennent majoritairement du budget de l'Etat.

A la différence des sociétés publiques, les Etablissements Publics Administratifs sont régis par le droit administratif, c'est-à-dire un ensemble de règles spécifiques régissant l'Administration et les rapports entre l'Administration et les particuliers.

L'Etat assure une double tutelle sur les Etablissements Publics Administratifs, à savoir la tutelle technique et la tutelle financière. La tutelle technique porte sur le respect par les organes de l'Etablissement Public Administratif des dispositions relatives à la mission dudit Etablissement. Cette tutelle technique est exercée par le Ministre sectoriel dont l'Etablissement participe à la mise en œuvre des politiques publiques entrant dans son domaine de compétence. Quant à la tutelle financière, elle est exercée sur l'ensemble des Etablissements Publics Administratifs de l'Etat par le Ministre du Budget. En effet, aux termes du décret D/2016/138/PRG/SGG du 20 avril 2016 portant organisation et attributions du Ministère du Budget, le Ministère du Budget est chargé, entre autres, d'assurer la tutelle financière des Etablissements Publics à caractère Administratif. Dans le cadre de la tutelle qu'il exerce sur les Etablissements Publics Administratifs de l'Etat, le Ministre du Budget est chargé, conjointement avec les Ministres sectoriels concernés, d'approuver les budgets et les comptes annuels des Etablissements Publics Administratifs.

II.2 Des objectifs de la revue annuelle des EPA

Au titre des objectifs de cette première édition de la Revue Annuelle des EPA, le Directeur National du Budget a rappelé qu'à travers cet exercice, le Ministère du Budget vise à jeter les bases d'une nouvelle approche de gouvernance afin de qualifier davantage la gestion financière de ces entités publiques et de faire observer les principes de transparence et de redevabilité.

A court terme, le Ministère du Budget cherche à :

- identifier, de manière précise et exacte, tous les Etablissements Publics Administratifs de l'Etat qui rentrent dans le périmètre défini par la loi ;
- identifier tous les responsables de ces Etablissements Publics Administratifs ;
- accéder à la totalité des informations relatives aux activités de ces Etablissements et à leurs finances.

A moyen et long termes, le Ministère du Budget vise à :

1. améliorer le cadre de gouvernance des Etablissements Publics Administratifs ;
2. créer un cadre de concertation et d'échanges entre les dirigeants de ces Organismes Publics, d'une part, et avec les services du Ministère du Budget, notamment la Direction Nationale du Budget, d'autre part ;
3. promouvoir la transparence dans la gestion des Etablissements Publics Administratifs de l'Etat ;
4. coordonner les efforts avec les Ministères sectoriels, assurant la tutelle technique des Etablissements Publics Administratifs de l'Etat pour le suivi efficace de leurs activités.

II.3 De la synthèse de l'analyse des données économiques et financières des EPA

Le comité technique, avant l'analyse des documents transmis par les EPA, a tout d'abord procédé au rapprochement de différentes listes détenues par les Directions Nationales du

Budget, du Contrôle Financier, du Patrimoine de l'Etat et des Investissements Privés et du Trésor et de la Comptabilité Publique. Ce travail a permis d'identifier plus de 150 Etablissements opérationnels et non opérationnels.

De ces 150 Etablissements, plus de 70 ont participé au moins une fois aux réunions d'échanges avec le Ministère du Budget à travers le comité technique. Autant d'Etablissements ont déposé ou donné au moins une information, soit sur le cadre institutionnel, soit sur les données financières, soit sur les activités réalisées ou les difficultés rencontrées dans l'exercice de leur mission.

Au vu des documents transmis au comité technique par les EPA, l'analyse des états financiers de l'exercice 2016 a révélé :

- un montant total des ressources mobilisées de 451 milliards de GNF dont 115 milliards GNF en recettes propres et 87 milliards GNF en subvention, soit respectivement 25% et 19% du total des ressources. Les EPA du Pilier 2 sont ceux qui ont mobilisé plus de recettes affectées pour un montant de 54 milliards GNF et ceux du Pilier 1 se démarquent en termes de subvention avec 49 milliards GNF reçus de l'Etat ;
- un total des dépenses budgétaires réalisées par les EPA de 291,31 milliards GNF dont 170,93 milliards GNF pour les EPA du pilier 1 du PNDES, soit 59% du total des dépenses totales contre 21% pour les EPA du Pilier du développement inclusif du capital humain, soit 60 milliards GNF ;
- une prédominance des dépenses de fonctionnement pour 128 milliards GNF contre 112 milliards pour les dépenses d'investissement ;
- la part des charges de personnel dans les dépenses totales est de 19%, soit 56 milliards GNF ;
- un taux de couverture des dépenses par les ressources de 114% et le taux de couverture des dépenses par les recettes affectées de 24%.

II.4 Des insuffisances et difficultés relevées dans la gestion des EPA

Les principales difficultés soulevées par les Etablissements Publics Administratifs de l'Etat peuvent être regroupées de la manière suivante :

Des ressources financières :

- Insuffisance de la subvention de l'Etat et des ressources financières en général ;
- Lenteur dans la mise à disposition des ressources allouées aux EPA due à la complexité des procédures ;
- Conflits avec les tutelles techniques sur la mise à disposition des subventions et leur utilisation.

De la gestion des ressources humaines

- Insuffisance du cadre institutionnel due à l'absence de conseil d'administration, de l'agent comptable ou du contrôleur financier ;
- Non respect des modalités réglementaires de désignation des membres du pool financier ;
- Conflits entre les animateurs des pools financiers dans la gestion des ressources financières.

Des procédures de passation des marchés publics

- Non application du code de passation des marchés publics dans la commande publique ;
- Absence de supervision de la procédure d'acquisition des biens consommables.

Pour terminer, le Directeur National du Budget, après avoir félicité les responsables des EPA dont le fonctionnement présente des signaux positifs et encourageants, a invité ceux en difficultés du fait notamment de l'absence de certains organes de gestion, de l'insuffisance des ressources humaines et financières, à poursuivre leurs efforts en vue de permettre :

- le renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs des EPA ;
- l'application effective du régime financier, de la nomenclature budgétaire et du plan comptable applicables aux EPA et ;
- le respect scrupuleux du cadre juridique et réglementaire en vigueur en matière de gestion des EPA.

Au terme de l'exposé du Directeur National du Budget, les discussions techniques ont été structurées autour des EPA classés selon les quatre (4) piliers du PNDES. Ces séances ont été organisées autour d'une présentation introductive d'un représentant du comité technique, suivie des discussions en panels et des débats et échanges avec le public. En effet, la présentation introductive a porté sur la situation des EPA ayant transmis au moins un document au comité technique. Cet exercice a vu les présentateurs aborder successivement par pilier du PNDES : (i) la liste et les caractéristiques des EPA constituant le pilier ; (ii) la

présentation du cadre institutionnel ; (iii) le point sur les ressources disponibles, leurs principales sources ainsi que leurs affectations en termes de dépenses ; (iv) les principales activités couvertes par les EPA du pilier et ; (v) les insuffisances et difficultés identifiées par les EPA.

III. Synthèse des présentations

1. Présentation des EPA du pilier 1 (Promotion de la bonne gouvernance au service du développement durable)

Elle a été mise à profit pour contextualiser la réforme de la gouvernance des EPA et présenter les spécificités des EPA de ce pilier 1 : c'est ceux dont les activités contribuent à la promotion de la bonne gouvernance.

Ensuite, le cadre institutionnel a été présenté en partant du général au particulier. La présentation a été suivie de celle de l'analyse des données financières qui a porté sur les ressources disponibles ainsi que les emplois qui en ont été faits.

Enfin, les principales activités et les insuffisances communiquées par les EPA ont été partagées aux participants à l'occasion de cette présentation des résultats d'analyse d'ensemble portant sur le pilier 1.

2. Présentation des EPA du pilier 2 (Transformation économique durable et inclusive)

Ce pilier est composé de 19 EPA qui sont répartis entre les secteurs des Transports, de l'Energie et l'Hydraulique, de la Pêche, des Télécoms, de l'Agriculture, des Mines et de l'Habitat.

Les principales activités des EPA de ce pilier sont entre autres : (i) la promotion d'une politique d'urbanisation du pays ; la surveillance des ressources halieutiques ; (ii) la promotion de l'Investissement minier ; (iii) la promotion d'agriculture moderne et compétitive ; (iv) le développement des moyens de transports ; (v) la gestion de l'information électronique ; (vi) le développement durable du pays ; (vii) l'adduction en eau potable et l'électrification villageoise.

Pour le cadre institutionnel, si plus de la moitié des EPA ont un contrôleur financier et un agent comptable, seuls sept (7) ont un conseil d'administration.

Au vu des documents transmis par les EPA de ce pilier 2, les ressources mobilisées par ce groupe représente 27% du total des ressources. Ils ont également mobilisé le plus de recettes affectées soit 12% des ressources totales et 47% du total des recettes affectées. Ces EPA ont

la particularité d'avoir dépensé plus en investissement qu'en fonctionnement. Quant au taux de couverture des dépenses par les ressources, il reste en dessous de 100%.

Au nombre des autres indicateurs, le comité technique a mentionné entre autres la mise en route de la phase préparatoire du Recensement National de l'Agriculture et de l'Elevage (RNAE) et l'augmentation du nombre des exploitants professionnels des ressources en eau redevables en 2016.

S'agissant des insuffisances, le comité technique a noté l'absence de conseils d'administration pour la plupart et la non signature de plusieurs décrets portant statuts des EPA.

3. Présentation des EPA du pilier 3 (Développement inclusif du capital humain)

Les EPA de ce pilier ont la particularité de couvrir les secteurs sociaux (action sociale, santé, jeunesse et emploi des jeunes, éducation et formation). A cet effet, dans l'exercice de leurs missions, ces EPA doivent contribuer à améliorer la qualité du capital humain, à favoriser la création d'emplois décents et à promouvoir l'insertion des couches les plus vulnérables.

S'agissant des activités, elles couvrent l'éducation et la formation, la recherche scientifique, la promotion de la culture et des sports, la prise en charge sanitaire, la promotion de l'insertion sociale et professionnelle et la promotion de l'employabilité des jeunes.

Au titre du cadre institutionnel, l'analyse des documents a permis de mettre en lumière la faiblesse de celui-ci rendant difficile la supervision, la gestion et le contrôle de ces Etablissements. Il est apparu que seuls trois (3) EPA semblent avoir tous les postes statutaires pourvus. Cependant, certains postes statutaires sont pourvus par actes d'autorités non habilités.

Quant aux données financières et en dépit du nombre important (38) des EPA de ce Pilier, il ne compte que pour moins 1/7 des ressources disponibles et ¼ des dépenses totales

Cependant, les EPA du MESRS n'ont communiqué aucune information financière alors qu'ils bénéficient de sommes particulièrement importantes au titre des subventions.

Si les recettes affectées mobilisées par ce groupe d'EPA semblent avoir une proportion correcte, en revanche les subventions de l'Etat apparaissent relativement faibles. En terme absolu, les autres subventions dépassent l'apport du budget national.

Les EPA du Pilier 3 utilisent l'essentiel de leurs ressources au fonctionnement ; ce qui a du sens au regard de la mission d'intérêt général assignée dont 15 milliards GNF pour couvrir les charges de personnel soit 30% des dépenses de fonctionnement.

Au titre des autres indicateurs de performance, le comité technique a pu identifier entre autres :

- l'enregistrement de 5.812 contrats pour des guinéens et 301 contrats pour des expatriés ;
- la création de 500 emplois directs et 2.500 emplois indirects dans le cadre du projet DEMARRAGE ;
- l'appui à 185 apprenantes des centres d'autonomisation et de promotion féminines ; (GIE) ;
- l'augmentation du taux de disponibilité des équipements biomédicaux et de disponibilité des produits pharmaceutiques à l'Hôpital National de Donka.

Pour les difficultés, elles ne sont pas fondamentalement différentes de celles énumérées pour les EPA des autres piliers. Il s'agit, en effet, de l'absence de Conseils d'administration pour plusieurs EPA, la nomination à certains postes statutaires par des autorités non habilitées, la non disponibilité des informations financières pour plusieurs EPA et la lenteur dans les procédures de mise à disposition de la subvention (souvent insuffisante) et de passation des marchés.

4. Présentation des EPA du pilier 4 (Gestion durable du capital naturel)

Pour rappel, ce pilier du PNDES comporte 4 domaines. Il s'agit de la gestion des écosystèmes terrestres, des océans et des ressources marines, du cadre de vie et des changements climatiques.

Il a été rappelé par le comité technique que parmi les EPA possibles de ce pilier, seuls quatre (4) ont participé au processus : (i) le Centre d'observation, de surveillance et d'information environnementales (COSIE) ; (ii) l'École nationale des agents techniques des eaux et forêts (ENATEF) ; (iii) le Fonds Forestier National (FFN) et ; (iv) le Fonds de sauvegarde de l'environnement (FSE).

L'analyse du cadre institutionnel a montré qu'aucun EPA de ce pilier ne dispose de tous les responsables statutaires, ce qui pose la question de leur opérationnalisation effective.

Les informations financières portent essentiellement sur celles du Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, qui visiblement a des recettes affectées très importantes, soit 27% du total des recettes affectées mobilisées par les EPA de l'échantillon. Le montant de la subvention de l'Etat demeure, toutefois, très faible. Les dépenses de fonctionnement sont moins importantes que celles d'investissement au terme de l'exercice 2016. Quant aux taux de couverture des dépenses par les ressources et par les recettes affectées, ils paraissent exagérés.

Les principales activités des EPA de ce pilier ont porté entre autres sur le renforcement des capacités des acteurs locaux sur les techniques d'installation des pépinières forestières dans la commune rurale de Konkouré ; la vulgarisation des pratiques de gestion des ressources naturelles dans certains districts de la Guinée ; et la participation à la Journée Internationale de l'Environnement et de COP22.

Les principales insuffisances portent sur la faiblesse du cadre institutionnel marquée par l'inexistence des statuts et l'absence des conseils d'administration pour mieux orienter la gestion et les activités des EPA.

Ces présentations de la situation individuelle et d'ensemble des EPA ont été complétées par la présentation du Conseiller Résident du FMI auprès du Ministre du Budget, M. **Ephrem Makiadi Ghonda**, sur le thème les « *EPA au centre de la mise en œuvre des politiques publiques* » et celle M. **Gaoussou Gandema**, Chef du service qui supervise les EPE du Burkina Faso, sur l'expérience burkinabé en matière de gestion des EPE de ce pays.

IV. Synthèse des débats

Les présentations des membres du comité technique pour introduire les discussions sur la situation actuelle des EPA au regard du cadre institutionnel, des données financières transmises, des indicateurs de performance, des insuffisances et difficultés ont permis de bâtir une convergence de vue autour des enjeux et des actions correctives à entreprendre.

Les points forts

- Les rares EPA (une dizaine) qui ont tous les organes de fonctionnement ont les informations les plus complètes, cela montre que l'accent doit être mis sur la finalisation des textes des EPA ;
- Début du fonctionnement de l'Ecole Nationale de la Police et de la Protection en septembre 2016, créée depuis la première République.

Les points d'attention

- Les comptes financiers transmis ne sont pas conformes au nouveau cadre réglementaire, c'est à dire au RGGBCP ;
- L'absence des Conseils d'administration dans la plupart des EPA ;
- La nomination de plusieurs acteurs des EPA par des actes pris par des autorités non habilitées.

Les recommandations

Plusieurs recommandations ont été faites par les participants dont les principales sont :

Au plan institutionnel et réglementaire

- mettre en place par Arrêté ou Décision un Comité ayant pour mission la mise en œuvre et le suivi des recommandations de la première revue annuelle des établissements publics administratifs de l'Etat ;
- élaborer le texte d'application de la loi 075 sur la gouvernance des établissements publics administratifs de l'Etat ;
- doter tous les établissements publics administratifs de l'Etat de Statuts conformément au nouveau cadre légal et réglementaire en clarifiant leur mode financement ;
- signer l'Arrêté portant Plan Comptable des établissements publics administratifs de l'Etat et adopter des plans comptables-types par catégories d'établissements publics

administratifs et les modèles harmonisés de présentation du compte financier et de ses annexes ;

- institutionnaliser par Décret/Arrêté la revue annuelle des établissements publics administratifs de l'Etat ;
- organiser la deuxième édition de la revue annuelle des établissements publics administratifs de l'Etat au plus tard en septembre 2018.

Au plan de renforcement de l'exercice de la tutelle

- créer/renforcer le service de suivi de la gestion des établissements publics administratifs de l'Etat ;
- fiabiliser la liste des établissements publics administratifs de l'Etat par le recoupement de toutes les sources d'information disponibles ;
- identifier tous les établissements publics administratifs de l'Etat fonctionnels et non fonctionnels ;
- rationaliser le nombre des établissements publics administratifs de l'Etat ;
- créer une application informatique pour faciliter le renseignement et la centralisation des informations relatives à la gestion financière des établissements publics administratifs de l'Etat ;
- proposer un mécanisme efficace pour la mise à disposition diligente des subventions des établissements publics administratifs de l'Etat réellement fonctionnels ;
- élaborer un canevas standardisé de règlement financier des établissements publics administratifs de l'Etat conformément au cadre réglementaire en vigueur ;
- mettre en place un mécanisme d'évaluation de la performance des établissements publics administratifs de l'Etat.

Au plan de renforcement des capacités des acteurs

- organiser un atelier avec tous les acteurs pour vulgariser le plan comptable applicable aux établissements publics administratifs, les plans comptables types par catégories d'établissements publics et les modèles de présentation du compte financier et de ses annexes ;

- organiser la formation des responsables des établissements publics administratifs de l'Etat pour l'appropriation des textes légaux et réglementaires en vigueur sur la gestion de ces établissements.

V. Principales résolutions

Au terme des échanges entre participants, le comité technique propose trois (3) résolutions :

1. **Résolution N°001/2017/RA-EPA du 6 septembre 2017** : Institutionnalisation de la Revue Annuelle des Etablissements Publics Administratifs de l'Etat en République de Guinée ;
2. **Résolution N°002/2017/RA-EPA du 6 septembre 2017** : Création au Ministère du Budget d'un service dédié chargé du suivi des Etablissements Publics Administratifs de l'Etat en République de Guinée ;
3. **Résolution N°003/2017/RA-EPA du 6 septembre 2017** : Transmission des comptes financiers certifiés et approuvés par les Conseils d'administration au Ministère du Budget au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

VI. Déclaration des Responsables des Etablissements Publics Administratifs

S'inspirant des objectifs de la toute première revue annuelle et en droite ligne du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020, comme rappelait Monsieur le Ministre du Budget lors de l'ouverture de la présente revue et dans le souci de qualifier davantage la gouvernance financière et administrative des Etablissements Publics Administratifs de l'Etat :

Nous, Responsables des Etablissements Publics Administratifs de l'Etat, saluons l'initiative de cette première revue et encourageons le Département à mettre un accent particulier sur la mise en œuvre effective des recommandations qui ont été formulées au terme de ces trois (3) jours de travaux.

Mesdames et Messieurs, chers participants, Il faut retenir que nous, Responsables des Etablissements Publics Administratifs de l'Etat, voulons réellement jouer notre partition en vue de contribuer à la promotion du développement socioéconomique de notre pays.

Conscients du rôle qui nous incombe et au vu d'innombrables taches qui nous sont assignées, vous conviendrez avec nous, que pour atteindre nos objectifs, il est impératif de mettre l'accent sur un certain nombre de recommandations qui ne sont point exhaustives mais qui répondent aux différentes préoccupations exprimées par les uns et les autres. Il s'agit entre autres :

- *L'institutionnalisation d'une journée des Etablissements Publics Administratifs de l'Etat ;*
- *L'organisation d'un atelier d'élaboration d'un code de conduite ou d'une charte des Etablissements Publics Administratifs de l'Etat ;*
- *L'élaboration d'un plan stratégique triennal des Etablissements Publics Administratifs de l'Etat (2018-2020) ;*
- *Le paiement des cotisations internationales aux organismes dans lesquels les Etablissements Publics Administratifs de l'Etat sont affiliés ;*
- *La prise en compte du volet investissement dans les subventions accordées aux Etablissements Publics Administratifs de l'Etat ;*
- *L'augmentation de l'allocation des ressources financières notamment les subventions accordées aux Etablissements Publics Administratifs de l'Etat ;*

- *La mise à disposition diligente des subventions accordées aux Etablissements Publics Administratifs de l'Etat au titre de la loi de finances ;*
- *La révision de la procédure de mise à disposition des subventions accordées aux Etablissements Publics Administratifs de l'Etat ;*
- *La création d'une structure de suivi et de gestion des Etablissements Publics Administratifs de l'Etat ;*
- *La requalification des textes régissant des Etablissements Publics Administratifs de l'Etat conformément aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;*
- *La dissociation des redevances perçues par les Etablissements des subventions d'équilibre accordées par l'Etat ;*
- *L'actualisation et la signature des projets de décrets pour la mise en place des organes d'orientation et de gestion des Etablissements.*

VII. Conclusion

Pour la qualification de l'administration publique et l'amélioration de la gouvernance, le Gouvernement guinéen a engagé la réforme des finances publiques en 2012. Cette volonté s'est matérialisée par l'adoption de la Loi organique relative aux lois de finances, la Loi portant cadre de gouvernance des finances publiques, la Loi portant gouvernance des sociétés et établissements publics de l'Etat et du décret portant règlement général sur la gestion budgétaire et la comptabilité publique.

Si ces textes légaux et réglementaires ont connu au moins un début d'application effective au niveau des services centraux, dans les services déconcentrés notamment les Etablissements Publics Administratifs de l'Etat, la gestion interne et externe souffre de la prise en compte insuffisante de ce nouveau cadre juridique, réglementaire et budgétaire.

C'est pour inscrire la gestion des Etablissements Publics Administratifs de l'Etat dans ce nouveau cadre que le Ministère du Budget, en sa qualité de tutelle financière, a initié l'organisation de la revue annuelle de ces organismes publics. Cette première édition a permis d'aborder tous les aspects de la gestion des Etablissements Publics Administratifs de l'Etat et de formuler des recommandations pertinentes de nature à qualifier davantage leur gestion et leur gouvernance.

Avec une centaine d'Etablissements Publics Administratifs représentés, la revue a proposé trois (3) bonnes résolutions dont le respect contribuera à qualifier davantage la gestion de ces organismes. Il s'agit :

1. Institutionnalisation de la Revue Annuelle des Etablissements Publics Administratifs de l'Etat en République de Guinée ;
2. Création d'un service dédié chargé du suivi des Etablissements Publics Administratifs de l'Etat en République de Guinée et ;
3. Transmission des comptes financiers certifiés et approuvés par les Conseils d'administration au Ministère du Budget au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

VIII. Annexes

1. Liste des membres du comité d'organisation

N°	Noms et Prénoms	Structures
1	Sékou Oumar Camara	Ministère du Budget
2	Moustapha Mairie Diallo	Direction Nationale du Budget
3	Mourana Soumah	Direction Nationale du Trésor et de la CP
4	Mamadou Dian Bah	Direction Nationale du Portefeuille
5	Hadja Malhado Barry	Ex-DAF M. Commerce
6	Ahmed Kharifa Diawara	Ministère du Budget
7	Mariame Bah Kanté	Ministère du Budget
8	Kéma Camara	Direction Nationale du Contrôle Financier
9	Ephrem Ghonda Makiadi	FMI/Ministère du Budget
10	Mamadou Barry	Ministère du Budget
11	Mamoudou Touré	Ministère du Budget
12	Mamadou Saidou Bah	Ministère du Budget
13	Abraham Boure	Ministère du Budget
14	Yagouba Barry	Ministère du Budget
15	Salématou Sako	Ministère du Budget

2. Agenda

▪ Lundi 4 septembre 2017

Horaires	Evènements
8h30-9h30	Arrivée des participants et Enregistrement
9h45-10h00	Allocution du Ministre du Budget
10h00-10h15	Discours d'Ouverture du Premier Ministre, Chef du Gouvernement
10h15-10h30	Intervention du DNB intégrant l'analyse d'ensemble
10h30-10h45	Pause café
10h45-11h00	Présentation de l'Agenda de travail
11h00-11h15	Rapport du Comité technique
11h15-13h00	Présentation et discussion sur les analyses individuelles des EPA du Pilier 1 du PNDES <i>Présentateur : M. Sékou Oumar CAMARA</i> <i>Modérateur : M. Mourana SOUMAH</i> <i>Rapporteur : M. Mamadou Saliou DIALLO</i>
13h00-14h00	Pause Déjeuner
14h00-16h30	Présentation et discussion sur les analyses individuelles des EPA du Pilier 2 du PNDES <i>Présentateur : M. Mamadou Dian BAH</i> <i>Modérateur : M. Kéma CAMARA</i> <i>Rapporteur : M. Aboubacar KAMISSOKO</i>
16h-30-17h00	Synthèse des travaux et restitution des rapporteurs

▪ Mardi 5 septembre 2017

Horaires	Evènements
8h30-9h30	Arrivée des participants

9h30-11h30	Présentation et discussion sur les analyses individuelles des EPA du Pilier 4 du PNDES <i>Présentateur : M. Mamadou BARRY</i> <i>Modérateur : M. Sékou Oumar CAMARA</i> <i>Rapporteur : M. Aboubacar CONTÉ</i>
11h30-11h45	Pause café
11h45-13h00	Présentation et discussion sur les analyses individuelles des EPA du Pilier 3 du PNDES <i>Présentateur : M. Mamoudou TOURE</i> <i>Modérateur : M. Ephrem Makiadi GHONDA</i> <i>Rapporteur : M. Aboubacar CONTÉ</i>
13h00-14h00	Pause déjeuner
14h00-16h00	Présentation et discussion sur les analyses individuelles des EPA du Pilier 3 du PNDES <i>Présentateur : M. Mamoudou TOURE</i> <i>Modérateur : M. Kéma CAMARA</i> <i>Rapporteur : M. Mohamed DIABATE</i>
16h00-16h30	Pause café
16h30-17h00	Synthèse des travaux et restitution des rapporteurs

▪ **Mercredi 6 septembre 2017**

Horaires	Evènements
8h30-9h00	Arrivée des participants
9h00-10h00	Présentation et discussion <i>M. Gaoussou GANDEMA</i>
10h00-11h00	Présentation et discussion <i>M. Ephrem Makiadi GHONDA</i>
11h00-11h30	Pause café
11h30-12h00	Synthèse des analyses
12h00-12h15	Allocution du Ministre du Budget
12h15-12h30	Discours de clôture du Premier Ministre, Chef du Gouvernement
12h30-13h15	Conférence de presse

3. Liste des Etablissements Publics Administratifs de l'Etat

N°	DENOMINATIONS	SIGLE	TUTELLE
SECTEURS SOCIAUX			
1	Centre Nationale de Promotion Sociale Appliquée	CNFSA	Ministère des Affaires Sociales
2	Centre National d'Orthopédie	CNO	
3	Fond de Développement Social et de la Solidarité	FDSS	
4	Centre d'Autonomisation et de Promotion des Femmes	CAPF	
5	Institut des Jeunes Aveugles de Kankan	IJAK	
6	Centre Mère-Enfant	CME	
7	Fonds National de Solidarité	FNS	
8	Caisse Nationale de Sécurité Sociale	CNSS	
9	Centre National de Perfectionnement à	CNPG	

		la Gestion		
10	3	Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnels	ONFPP	Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel
11	4	Agence Guinéenne de la Promotion de l'Emploi	AGUIPE	
12	5	Ecole Normale des Professeurs d'Enseignement et des Professionnelles	ENPETP	
13	1	Centre de Perfectionnement Administratif	CPA	Ministère de la Fonction Publique
14	2	Ecole Nationale d'Administration	ENA	
15	3	Secrétariat National du Renforcement des Capacités	SENAREC	
16	4	Institut Nationale d'Assurance Maladie Obligatoire	INAMO	
17	5	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale des Agents de l'Etat	CNPSAE	
18	1	Hôpital National Donka	HND	Ministère de la Santé
19	2	Hôpital National Ignace Deen	HNID	
20	3	Hôpital Sino-Guinéen de Kipé	HSG	
21	4	Agence Nationale de Sécurité Sanitaire	ANSS	
22	1	Agence Guinéenne d'exécution des travaux d'intérêts publics pour l'emploi	AGETIPE	Ministère de la Jeunesse
23	2	Agence Nationale de volontariat Jeune	ANVJ	
24	3	Fonds d'Insertion des Jeunes	FONIJ	
25	1	Bibliothèque universitaire	BU	
26	2	Centre de documentation et d'information pour le développement	CENDID	
27	3	CENFOTH	CENFOTH	
28	4	Institut Supérieur de Commerce e d'Administration des Entreprises en Guinée	ISCAE-G	
29	5	Institut Itinérant de formation et de prévention Intégrée Contre la Drogue et autres Conduites Addictives	IIFPIDCA	
30	6	Centre de Recherche Scientifique de Conakry Rogbané	CERESCOR	
31	7	Institut Pasteur de Guinée	IPG	
32	8	Institut de Recherche Environnemental de Bossou	IREB	
33	9	Centre de Recherche des Monts Nimba	CRMN	
34	10	Centre de Documentation Universitaire Scientifique et technique	CEDUST	
35	11	Centre de recherche et de Documentation Environnemental pour le Développement Rural Intégré du Massif du Fouta Djallon	CDE-LABE	
36	12	Institut de Recherche Linguistique	IRLA	

		Appliquée		
37	13	Centre de Documentation pour l'Environnement et du Développement Intégré Mont nimba et le sud de la Guinée forestière	CDE-Nzérékoré	Ministère de l'Enseignement Supérieur
38	14	Laboratoire des Composés Naturels	LACONA	
39	15	Projet d'Etudes et de Recherche sur Technologies endogènes en Guinée	PERTEGUI	
40	16	Centre de Recherche sur les Animaux	CERPA	
41	17	Centre de Recherche et de Vulgarisation de l'Aulacodiculture de Guinée	IRVAG-MOATA/N'Nzérékoré	
42	18	Centre de Recherche et de Valorisation des Plantes Médicinales	CRVPM/Dubreka	
43	19	Centre de Documentation pour le Développement Intégré de la Haute Guinée	CDE/Kankan	
44	20	Centre de Documentation pour le Développement Intégré de la Basse Guinée	CDE/Kindia	
45	21	Ex centre Nationale de Recherche en Technique Alimentaire	IRTAG	
46	22	Ex-Lassa	CIRITG	
47	23	Service National Programme	MAB	
48	24	Projet de Recherche sur les Déchets	PRD	
49	25	Bibliothèque Universitaire Centrale	BUC	
50	26	Réseau Internet Universitaire	RIU	
51	27	CRVK/ Kankan	AULACODES	
52	28	Centre d'Etudes et de Recherche Environnementale	CERE	
53	29	Herbier National de Guinée	HNG	
54	30	Centre de Recherche et de Gestion du Système National de Recherche Agronomique et Halieutique	CERG-SNRAH	
55	31	Centre de Recherche pour la Valorisation de l'Invention /Innovation Scientifique et Technique	CREVIST	
56	32	Centre National de Recherche sur la Patrimoine de Guinée	CNRPG	
57	33	Centre de Recherche et de Vulgarisation	AULACODES/Tanènè	
58	34	Centre de Recherche en Virologie	CRV	
59	35	Centre de Recherche et de Vulgarisation (AULACODES) Tanènè	AULACODES	
60	36	Université Gamal de Conakry	UGANC	
61	37	Université General Lansana Conté de Sonfonia	UGLC	
62	38	Institut Supérieur des Sciences de	ISSEG	

		l'Education		
63	39	Institut Supérieur d'Architecture et d'Urbanisation	ISAU	
64	40	Ecole Supérieur du Tourisme et de l'Hôtellerie	ESTH	
65	41	Institut Supérieur de Formation à Distance	ISFAD	
66	42	Institut Supérieur de l'Information et de Communication	ISIC	
67	43	Institut Supérieur des Arts de Guinée	ISAG	
68	44	Institut Supérieur des Mines et Géologie de Boké	ISMGB	
69	45	Institut Supérieur de Technologie de Mamou	ISTM	
70	46	Institut Supérieur des Sciences Médicales et Vétérinaires de Dalaba	ISSMVD	
71	47	Institut Supérieur Agronomique et Vétérinaire de Faranah	ISAVF	
72	48	Université Julius N'yeréré de Kankan	UJNK	
73	49	Centre Universitaire de Kindia	CUK	
74	50	Centre Universitaire de Labé	CUL	
75	51	Centre Universitaire de N'zérékoré	CUN	
76	52	Ecole d'Excellence en Mines et Géologie	EEMG	
SECTEUR AGRICOLE, ENVIRONNEMENTAL ET DE LA PECHE				
77	1	Agence Nationale Dev. Agri. Sécu. A	ANDASA	Ministère de l'Agriculture
78	2	Agence et Commercialisation Agricole	ACA	
79	3	Institut de recherche Agronomique de Guinée	IRAG	
80	4	Agence Nationale des Statistiques Agricole et Alimentaire	ANDASA	
81	5	Agence Nationale de Promotion rurale et de conseil Agricole	ANPROCA	
82	1	Office Guinéen de Bois	OGUIB	Ministère de l'Environnement
83	2	Office Guinéen des parcs et Réserves	OGUIPAR	
84	3	Bureau Guinéen D'Etudes et d'Evaluation Environnementale	BGEEE	
85	4	Fond Forestier National	FFN	
86	5	Centre de Gestion Des Monts Nimba et Simandou	CEGENS	
87	6	Centre d'observation de surveillance et d'informations environnementales	COSIE	
88	7	Centre Forestier de N'Nzérékoré	CFZ	
89	8	Fonds de Sauvegarde de l'Environnement	FSE	
90	1	Centre National des Sciences	CNSHB	

		Halieutiques de Boussoura		
91	2	Office National de Contrôle Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture	ONSPA	Ministère de la Pêche
92	3	Fonds d'Appui au Secteur Privé de la Pêche et de l'Aquaculture	FASPA	
93	4	Centre des Sciences Halieutiques de Boussoura	CSH	
94	5	Centre national de surveillance de la pêche	CNSP	
95	6	Agence Nationale de développement de l'Aquaculture	ANDA	
96	7	Observatoire National de la Pêche	ONP	
SECTEURS DES TRANSPORTS ET TRAVAUX PUBLICS				
97	1	Agence de Navigation Aérienne	ANA	Ministère du Transport
98	2	Office guinéenne de chercheur	OGC	
99	3	Agence de Navigation Maritime	ANAM	
100	1	Centre d'appui et de suivi des Entreprises routières	CASER	Ministère des Travaux Publics
101	2	Institut Géographique Nationale	IGN	
102	3	Laboratoire du Bâtiment et des Travaux publics	LBTP	
103	4	Fonds D'entretien Routier	FER	
SECTEURS DE PRODUCTION ENERGETIQUE ET MINIER				
104	1	Fonds de l'hydraulique	FH	Ministère de l'Energie
105	2	Service National d'Aménagement des points d'eaux	SNAPE	
106	3	Agence Guinéenne d'électrification Rurale	AGER	
107	4	Agence Guinéenne de Régulation du Service Public d'eau et d'électricité	AGRSPE	
108	1	Office National de Géo-service	ONGS	Ministère des Mines
109	2	Bureau National d'Expertise de Diamant, Or, et des Matières Précieuses	BNEDMP	
110	3	Laboratoire National de la Géologie	LNG	
111	4	Fonds d'Investissement Minier	FIM	
SECTEURS TOURISTIQUE, DES TELECOMS ET CULTUREL				
112	1	Agence Nationale de sécurité du système d'information	ANSSI	Ministère des Télécommunications
113	2	Agence Nationale de la Gouvernance électronique et de l'Information de l'Etat	ANGEIE	
114	1	Centre international de percussion	CIP	
115	2	Office National du Cinéma de la vidéo et de la photographie	ONACIG	
116	3	Centre de lecture publique et d'animation culturelle	CLPAC	
117	4	Fond de développement des arts et de la	FODAC	

		culture		
118	5	Agence Guinéenne de spectacle	AGS	Ministère de la Culture, des Sports et du Patrimoine Historique
119	6	Bureau Guinéen des droits d'auteur	BGDA	
120	7	Centre culturel franco -Guinéen	CCFG	
121	8	Centre Nationale de Recherche du Patrimoine Guinéen	CNRPG	
122	9	Office National de Cinéma	ONC	
123	10	Fonds d'aide au développement des sports	FADES	
124	11	Institut National de la jeunesse de l'éducation physique et des sports	INJEPS	
125	1	Agence Guinéenne de Presse	AGP	Ministère de l'Information
126	1	Office Nationale de Tourisme	ONT	Ministère de Tourisme
127	2	Office National de Promotion de l'Artisanat	ONPA	
		SECTEURS DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET URBAIN		
128	1	Agence autonome d'assistance intégrée aux entreprises	AAAIE	Ministère de l'Industrie
129	2	Institut de Normalisation et de la Métrologie de Guinée	INMG	
130	1	Fonds National de l'Urbanisme et de l'Habitat	FONUH	Ministère de la Ville
131	2	Fonds de Sécurisation Foncière	FSF	
132	3	Fonds de Garantie Hypothécaire de Guinée	FGHG	
133	4	Bureau de Conservation Foncière	BCF	
134	5	Bureau Nationale d'Expertise	BNE	
135	6	Fonds habitat	FH	
136	1	Office National de Contrôle de Qualité	ONCQ	Ministère du commerce
137	2	Agence Guinéenne de Promotion des Exportations	AGPE	
138	3	Office National de la Concurrence et de la Répression des Fraudes Commerciales	ONCRFC	
139	1	Centre National de Formation et de Perfectionnement des Cadres et Elus Locaux	CENTRE SEREDOU	Ministère de l'Administration du Territoire
140	2	Agence Nationale de l'Assainissement et Salubrité Publique	ANASP	
		SECTEUR DE LA SECURITE		
141	1	Office de Protection du Genre de l'Enfance et des Mœurs	OPROGEM	Ministère de la Sécurité
142	2	Fond Social Sécurité et Protection	FSSP	
143	3	Ecole Nationale de la Police et de Protection Civile	ENPPC	

AUTRES SECTEURS				
144	1	Agence de la Promotion des Investissements Privés	APIP	Présidence de la République
145	2	ASCAD/PRG	ASCAD	
146	3	Office National des Bourses	ONB	
147	4	Agence Nationale de la Lutte contre la Corruption	ANLCC	
148	1	Centre Islamique de DONKA	ISD	Secrétariat des Affaires Religieuses
149	2	Fonds National de la zakat	Zakat	
150	1	Centre de Documentation Administratif	CDA	Secrétariat General du Gouvernement
151	1	Institut National de la Statistique	INS	Ministère du plan et de la Coopération Internationale
152	2	Fonds de développement économique et social	FDES	
153	3	Observatoire Nationale de Guinée	ONG	

4. Liste des participants à la revue

N°	NOMS ET PRENOMS	EPA	FONCTION	TEL	EMAIL
1	CONTE Mamadouba	FGHG	DG	664 619 283	mamadoubaconté59@gmail.com
2	HAIDARA Aly Chérif	AGETIP	SAF	626 634 014	haidaraa320@yahoo.fr
3	KOUMASSADOUNO Samuel K.	CHU DONKA	DAF	628 391 879	Koumas.samk@gmail.com
4	TINGUIANO Jules Wotio	ISAG	CF	628539 576	juleswotioting@gmail.com
5	DIARRA Habib	BGEEE	AC	656 440 062	diarrahabib12@gmail.com
6	CAMARA Fatou	ANPROCA	CF	655 077 796	Camarafatou245@yahoo.fr
7	KONATE Sanoussy	ANRU	DGA	628 616 225	konate_sanoussy@yahoo.fr
8	DIALLO Mamadou 1	ISFAD	CF	628 778 802	babayen53@yahoo.fr
9	YOULA Elhadj Alseny	ESTH	CF	664 837 651	yalseny53@yahoo.fr
10	CAMARA Pr Selly	ONSPA	PCA	664 349156	camaraselly@gmail.com
11	SANGARE Sékou	AGUIPEX	CE	664 227 367	sekousang@yahoo.fr
12	DIARE Abdoulaye	ENPPC	CF	628 971 042	diarelaye78@gmail.com
13	YANSANE Amara	CMM	CCM	622 56 42 91	ayansane80gn@gmail.com
14	BAWA S Jacqueline	INSP	CF	628 058 409	jacqbawa@yahoo.fr
15	SANGARE Mamadou Kalla	FONIJ	AC	621 298 197	m_sangare2003@yahoo.fr
16	Diallo amadou Sadio	BSD	DGA	621 437 442	asddiallo58@gmail.com
17	DIALLO Abdoulaye	AGER	SAF	657 219 499	abdougn1@yahoo.fr
18	HABA Elise	AGER	CF	628 557 632	elisehaba9@gmail.com
19	CAMARA Djibril	IIFPIDCA	SAF	622 326 500	camaradjibril2002@yahoo.fr
20	TRAORE Alain Bertrand	INAMO	AC	624 201 867	talainbertrand@yahoo.fr
21	TOURE Mohamed Sako	FIM	CF	628 744 812	mohamedsakotoure@gmail.com
22	TOURE Abdel Kader B	ENPPC	DF	654 006 367	Kader4540@hotmail.fr
23	SOUMAH Aissata Joseph	ANGEIE	SAF	621 501 100	aissatajosephsoumah@yahoo.fr
24	CAMARA Joseph	ESTH	SAF	628 456 937	josephhomme302@gmail.com
25	MILLIMONO Fakaba	ANGEIE	AC	626 120 175	
26	DONZO Elhadj Amara	FSSPC	DG	664 505 247	
27	CONDE Djibril	CHU DONKA	AC	628 083 001	djibrilcond@yahoo.fr
28	BAH Ibrahima	UGLC SC	CC	628 131 410	ibrahima377@yahoo.fr
29	SANKHON Hady	CNLS	CF	622 048 853	hadysankhon56@gmail.com
30	DIALLO Thierno Mamadou	INAMO	DGA	622 134 455	dthiernomokourou.53@gmail.com
31	DOUMBOUYA Saidou	COSIE	DGA	628 209 654	dounbouysaidou@yahoo.fr
32	KABA Ibrahima	CAPF	SAF	622 316 604	ibrahimakaba057@gmail.com
33	KEITA Ibrahima Sory	ANSS	AC	622 642 623	keitabrahima57@yahoo.fr
34	TRAORE Fatoumata	CAPF	DG	621 564 644	fatragui99@gmail.com

35	KEITA Mohamed Lamine	FSE	SAF	621 229 792	sonny852003@yahoo.fr
36	SANGARE Kpan Tamba Antoine	FDSS	AC	621 917 083	Kpanantoine1975@gmail.com
37	DIALLO Fatoumata Binta	FONIJ	SAF	622 048 853	bibinediallof@yahoo.fr
38	DABO Dima Ehadji	FONIJ	PCA	622 256 898	dimadabo@yahoo.fr
39	DIALLO Saifoulaye T	CELPAC	DG	625 880 899	diallosaifi2015@yahoo.fr
40	TOURE Ousmane	INS	CF	621 371 137	oussoum50@gmail.com
41	CONDEH Souleymane	ANLC	SAF	624 002 749	condehsouleymane@yahoo.fr
42	DIANE Ibrahima	FH	DG	628 761 488	Idiane2000@yahoo.fr
43	CAMARA Mory	HOPITAL KIPE	AC	621 088 838	Cmory35@yahoo.fr
44	CAMARA Moustapha Célestin	BGDA	PCA	662 362 925	
45	GUILAVOGUI Roland Kolouba	CNFRSR Maf.	SAF	628 304 381	rolandkolouba@gmail.com
46	MAGASSOUBA Amadou	FIM	AC	622 055 502	Magass.1145@yahoo.fr
47	KONATE Karamo Sidiki	FIM	SAF	628 304 381	konatekaramo@yahoo.fr
48	KOUMBASSA Mohamed Lamine	CNPSAE	DGA	628 282 589	ml2coubassa@yahoo.fr
49	DR AWADA Mohamed	CHU I DEEN	DG	622 401 237	awadamohamed2@yahoo.fr
50	SOUARE Dalenda	Jean Paul 2	SAF	622 380 668	
51	CONDE Ibrahima Sory	FSSPC	DGA	628 201 700	
52	Keita Mbemba	FSSPC	AC	655 617 849	
53	KPOGHOMOU Ménépelé	INSP	SAF	664 300 680	
54	CONDE Laye Moussa	ENA	DG	621 762 113	condelayem@yahoo.fr
55	CONDE Boiro Djènè	CIP	DGA	624 262 477	djenesaran80@gmail.com
56	KEITA Mohamed Lamine	ANPROCA	SAF	664 257 863	
57	BANGOURA Mohamed Lamine	BGDA	SAF	624 623 392	bangouramohamed142@yahoo.fr
58	BANGOURA Abass	BGDA	DG	622 291 410	abasspablo@yahoo.fr
59	SOMPARE Marie	CCFG	DGA	628 275 139	adj.direction@ccfg-conakry.org
60	BARRY Dalan	CHU I DEEN	CF	622 302 480	
61	DABO Kabinet	FIM	DG	623 670 583	
62	CONDE Abdoulaye	CNSP	CF	655124 212	
63	TOURE Mohamed Lamine	AGETIPE	DG	622 662 332	molatoure7@yahoo.fr
64	DIALLO Mohamed Lamine	INSP	AC	655 742 249	
65	BEAVOGUI Dobo	AGUIPEX	DG	664 275 450	beadobo@yahoo.fr
66	TOURE Yannaty Amie	INAMO	CC	622 599 102	yannaty25@yahoo.fr
67	KAMANO Victor	ANVJ	CMF	622 882 531	kamanovictor@gmail.com
68	HABA Bernadette	ONSPA	SAF	622 303 099	nadettehaba@gmail.com
69	SANOY Yomba	ANVJ	DG	657 526 405	yomba.sanoh@yahoo.fr
70	CAMARA Toumany	FH	CF	622 433 744	tcamar2015@gmail.com
71	CONDE Hawa	FDSS	CF	622 208 688	hawaconde2017@gmail.com
72	CAMARA Kabinet Koula	INS	AG	622 672 912	Kaderr2017@gmail.com
73	YOULA Ramatoulaye	ISIC	DAF	622 326 868	yoularamatoulaye@yahoo.fr
74	CAMARA Cheick	ENA	SAF	657 843 030	Camarac867@gmail.com
75	CAMARA Bakary Prospen	APIP	AC	622 391 530	comptable@apip.gov.gn
76	KEITA Elhadj Mohamed Dima	IRAG	AC	664 214 764	keitameddiouma@yahoo.fr
77	BAYO Ismael	CNSP	CC	621 345 751	
78	CHERIF Hassane Rachid	CPA	SAF	621 336 772	
79	KEITA Sekou Balla	SNAPE	CCMM	620 027 569	seballak@gmail.com
80	DIAKITE Mory	SNAPE	AC	657 298 907	Morydiakite5@gmail.com
81	CAMARA Mohamed Diarra	FSSPC	PCA	622 354 505	mohameddiass@gmail.com
82	CONDE Lansana	FSF	DGA	661 227 052	
83	DOUMBOUYA Bandian	CI DONKA	DG	623 322 207	
84	KABA Rokia	CHU I DEEN	DAF	621 690 757	kabarokia@gmail.com
85	MAMY Jean Loui	CNO	SAF	620 698 259	mamyjeanloui@yahoo.fr
86	KEBE Malick	FODAC	DG	624 356 412	contact_evolutions@yahoo.fr
87	KABA Fodé	ANAM	CF	622 623 718	fodebenty@gmail.com
88	KABA Nana	UGANG	CM	656 201 051	kabanana@gmail.com
89	BAH Mamadou Saliou	ANYJ	AC	622 759 592	bahmamadousaliou164@gmail.com
90	BAH Tiguidanké	IRAS	SAF	657 206 736	tiguiabah@yahoo.fr

91	CAMARA Mariama	ONACIG	DG	620 733 798	camsintou@hotmail.com
92	TOURE Ahmadou Sehhory	FSE	DG	628 250 725	fseguinee@yahoo.fr
93	SYLLA Lansana	FFN	CF	664 202 164	lansylla281103@yahoo.fr
94	FOFONA Mohamed	FFN	CC	622 877 325	fofanamohamed52@yahoo.fr
95	TOURE Yakouba	U.J.N.Kankan	AC	622 299 479	yakhoubatoureg@gmail.com
96	DIAKITE Moussa	ANASP	SAF	623 914 283	mabaye3@yahoo.fr
97	BALDE Abdourahamane	CNFPCE	SAF	628 736 719	baldesaf2014@gmail.com
98	DIALLO Hamidou Sera	ANAM	AC	622 263 040	diamidous@gmail.com
99	TRAORE Zackareah	ONCQ	DG	622 673 821	Zackareatraore9@gmail.com
100	LOUA Eric Cécé	CNPSAE	AC	622 694 336	Celoua54@yahoo.fr
101	DIALLO Alpha Ibrahima	U.J.N.K	CC	622 446 570	alphakesso@gmail.com
102	BEAVOGUI Koikoi	CNFPCE	DN	662 101 694	koikoibeavogui@yahoo.fr
103	HANN Djénaba Keita	APIP	DGA	656 380 000	dga@apip.gov.gn
104	TOURE Ibrahima Naby	OGC	CF	623 168 787	
105	SYLLA Yacouba	IGNM	DGA	628 364 484	inm89@yahoo.fr
106	DIANE Ibrahima	ENPPC	AC	622 912 296	ibrahimadiane161@gmail.com
107	BARRY Mamadou Saliou	OGC	AC	623 251 274	safeoye5@gmail.com
108	TRAORE Mamadi	AGUIPE	CF	628 967 837	
109	CONDE Sékou	FADES	DG		

5. Discours

5.1 Allocution de bienvenue du Ministre du Budget

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,

Honorables Représentants du Peuple de Guinée,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Partenaires Techniques et Financiers,

Mesdames et Messieurs les Hauts cadres de l'administration guinéenne,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations de la Société Civile Guinéenne,

Chers responsables des Etablissements Publics Administratifs (EPA),

Distingués invités,

Il me revient l'agréable honneur de m'adresser à vous à l'occasion de l'ouverture de cette première revue annuelle des Etablissements Publics Administratifs de notre pays.

Cette revue s'inscrit dans le cadre du renforcement de la gestion des finances publiques et l'amélioration de la gouvernance économique.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Mesdames, Messieurs,

Comme souligné dans le Plan de Développement Economique et Social (PNDES), le Gouvernement de la République de Guinée entend bâtir un système de gestion financière publique efficace et transparente, au service du développement de la Guinée. C'est à ce titre que le Ministère du Budget a engagé un vaste programme de réformes.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Mesdames, Messieurs,

La gestion actuelle des EPA de notre pays est loin de correspondre aux normes et standards internationaux en matière de gouvernance des finances publiques.

Dès mon arrivée à la tête du département du Budget, tutelle financière des EPA, j'ai noté :

- une faiblesse des mécanismes de supervision et de contrôle qui fait que l'Etat ne dispose que de peu d'informations sur la situation des EPA, par exemple, l'administration n'est pas en mesure d'indiquer avec exactitude les ressources absorbées par ces structures sous forme de subventions ou de ressources propres ;
- l'existence de multiples EPA fonctionnant avec un cadre institutionnel incomplet, situation qui favorise les conflits et la mauvaise gestion au sein des structures ;
- une séparation rarement nette entre les rôles d'ordonnateur et de comptable public, avec tout ce que cela implique en termes de risques pour nos finances publiques ;
- une absence de redevabilité, car, les rapports techniques et financiers sont rarement produits et s'ils le sont, ils ne sont pas, le plus souvent, de bonne qualité et ne sont pas transmis à la tutelle.

Mesdames, Messieurs,

La conséquence de tout cela est que les EPA fournissent des services publics dont la qualité et la quantité sont en dessous des attentes de nos populations. Et ceux chargés de collecter les recettes administratives pour le budget de l'Etat n'y contribuent que faiblement.

Mesdames, Messieurs,

C'est pour régler durablement ces différents problèmes que le Gouvernement de la République de Guinée, à travers le Ministère du Budget que j'ai le privilège de diriger, a initié la revue annuelle des EPA, en vue d'un dialogue constructif et d'un engagement commun de changer positivement leur gouvernance.

Mesdames, Messieurs,

Les objectifs de cette revue ne sont pas autres que ceux définis dans le Plan National de Développement Economique et Social 2016-2020.

Il s'agit à court terme :

- d'identifier impérativement tous les établissements publics administratifs ainsi que leurs responsables, en vue de la qualification de leurs textes de création par rapport aux textes légaux et réglementaires en vigueur ;
- d'accéder à la totalité des informations relatives aux activités des établissements publics et à leurs finances et de systématiser la communication régulière de ces informations pour l'avenir.

A moyen terme, l'objectif est :

- d'instaurer la discipline budgétaire au niveau des EPA ;
- de restaurer et consolider la crédibilité et l'efficacité des EPA ;

- d'assurer une responsabilisation et une redevabilité accrues dans l'exécution des budgets des EPA ;
- de mobiliser de manière efficace les ressources internes du pays, notamment les recettes administratives ;
- d'assurer une allocation efficace et efficiente des ressources publiques mises à la disposition des EPA.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Mesdames, Messieurs,

Pour atteindre ces objectifs, les chefs de départements ministériels, les Directeurs des EPA, les Présidents des Conseils d'Administration, les comptables publics et les contrôleurs financiers doivent jouer pleinement leurs rôles à chaque étape du processus.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Mesdames, Messieurs,

Pendant trois (3) jours, le comité mis en place ainsi que les participants vont examiner la gouvernance de plus d'une centaine d'EPA. Le cadre institutionnel et la situation financière seront analysés pour identifier toutes les contraintes qui freinent ou empêchent les EPA de remplir efficacement leurs missions de services publics. Des rapports individuels ainsi qu'un rapport synthétique vont être produits et partagés, par la suite, en Conseil de Ministres pour des prises de décisions.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Mesdames, Messieurs,

C'est le lieu et le moment pour moi d'exprimer toute ma reconnaissance à

l'endroit du Chef de l'Etat, **son Excellence le Professeur Alpha CONDE**.

Je vous exprime également toute ma gratitude, **Monsieur le Premier Ministre**, pour avoir accepté de rehausser le niveau de cette revue par votre présence.

Je voudrais, avec votre permission, **Monsieur le Premier Ministre**, remercier l'ensemble des partenaires techniques et financiers pour leur appui à la mise en œuvre de la réforme des finances publiques initiée par le Ministère du Budget.

J'exprime aussi mes remerciements à l'ensemble des cadres du Ministère du Budget et ceux du Ministère de l'Economie et des Finances pour l'immense travail abattu dans le cadre de la préparation de cette revue. Ce fut un travail de plusieurs mois et d'intenses activités.

Enfin, je présente mes remerciements aux responsables des EPA, ici présents, pour la collaboration qu'ils ont témoignée lors de la préparation de cette revue et compte sur leur participation active à ces assises

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Mesdames, Messieurs,

Je souhaite que cette revue soit le début du renouveau de la gouvernance des Etablissements Publics Administratifs en Guinée. Je réitère à l'endroit des responsables des EPA ma disponibilité ainsi que celle de toute mon équipe à les accompagner sur ce chemin du renouveau et de l'efficacité.

Excellente revue !

Que Dieu bénisse la Guinée !

5.2 Discours d'Ouverture du Premier Ministre

Mesdames et Messieurs les Représentants des Institutions Républicaines,

Mesdames et Messieurs les Honorables Députés,

Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,

Monsieur le Ministre Directeur de Cabinet du Président de la République,

Mesdames et Messieurs les Hauts cadres de l'administration,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Partenaires Techniques et Financiers,

Mesdames et Messieurs les responsables des Etablissements Publics Administratifs de l'Etat,

Mesdames et Messieurs,

Distingués Invités,

C'est avec un grand intérêt et une réelle satisfaction, que je prends part à la cérémonie d'ouverture de la première revue annuelle des Etablissements Publics à caractère administratif, organisée en République de Guinée.

Il s'agit en effet d'une importante initiative prise par le Ministère du Budget pour la qualification de la gouvernance de ces organismes publics conformément au nouveau cadre institutionnel dont s'est dotée la Guinée depuis 2012.

Je me félicite de l'organisation de cette première revue qui s'inscrit dans la vision du Président de la République, Son Excellence, **Professeur Alpha CONDE**, et traduit la ferme volonté du Gouvernement, à améliorer la gestion des finances publiques afin de la hisser au rang des meilleures pratiques internationales.

La mise en place de la Cour des Comptes et son opérationnalisation pour renforcer le contrôle *a posteriori* des finances publiques en statuant sur les comptes publics, procède également de cette même volonté politique.

Fort du soutien du Chef de l'Etat, le Gouvernement est ainsi résolument engagé à renforcer la gouvernance économique et financière et à assainir sensiblement la gestion des finances publiques, gage d'une stabilité politique, économique et sociale.

En effet, l'amélioration de la gestion des finances publiques est un important déterminant de la qualité de la gouvernance de notre pays.

Elle constitue de ce fait un facteur clé d'adhésion et de soutien à la mise en œuvre de la Politique du Gouvernement, pour les populations comme pour l'ensemble des acteurs et des partenaires du développement.

Je voudrais profiter de cette tribune pour réitérer la détermination du Gouvernement à faire résolument progresser notre administration sur la voie des réformes.

Mesdames et Messieurs,

Distingués Invités,

La création des Etablissements Publics Administratifs rattachés aux départements de tutelle technique procède du besoin de rationaliser l'action publique et de garantir à l'Etat, une plus grande efficacité dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Si la mission assignée aux Ministères consiste à définir et mettre en œuvre les politiques sectorielles, celle des Etablissements Publics Administratifs, en tant que démembrements de l'Etat, est d'assurer des missions d'intérêt général comme le stipule la Loi 075 portant Gouvernance Financière des Etablissements Publics en République de Guinée.

Pour réaliser leurs missions d'intérêt général, les Etablissements Publics Administratifs reçoivent de l'Etat un patrimoine d'affectation ; et les ressources dont ils disposent sont constituées principalement de subventions du budget et accessoirement, de recettes diverses.

Comme tout organisme public, les Etablissements Publics Administratifs doivent obligatoirement soumettre les projets de budget à l'adoption du Conseil d'Administration et à l'approbation des tutelles financières et techniques.

En fin d'exercice, les comptes financiers des Etablissements Publics Administratifs doivent également être approuvés par l'ensemble des parties prenantes dans ce processus y compris leurs tutelles financières et techniques.

Mesdames et Messieurs,

Distingués Invités,

Les Départements de tutelle technique et le Ministère du Budget, en tant que tutelle financière, doivent exercer la plénitude de leurs prérogatives sur l'ensemble des Etablissements Publics Administratifs de l'Etat.

Le Gouvernement y accordera désormais une importance particulière et exigera un suivi rigoureux de la gestion administrative et financière de l'ensemble des ces organismes.

Cette première revue annuelle de ces Organismes Publics de l'Etat est donc une étape importante dans le renforcement de la gouvernance administrative et financière des Etablissements Publics à Caractère Administratif.

Elle contribuera fortement à la normalisation de leur fonctionnement et de leur gestion dans le strict respect de notre cadre institutionnel et budgétaire.

Ces trois jours de travaux devront permettre à l'ensemble des acteurs de proposer de nouveaux mécanismes ainsi

que les dispositifs permettant de consolider les acquis et d'intensifier les efforts fournis par le Gouvernement pour l'assainissement des finances publiques au sein de ces Organismes.

J'attache du prix à ce que les conclusions de ces travaux contribuent à renforcer notre cadre institutionnel en matière de gouvernance de ces établissements Publics.

J'invite, par conséquent, l'ensemble des acteurs à adopter une démarche participative et constructive afin que ces travaux soient couronnés de succès et qu'ils puissent permettre à notre administration de faire un bond qualitatif dans la gouvernance des nos Etablissements Publics à caractère Administratif.

Je félicite le Ministre du Budget pour cette initiative bienvenue ; ces félicitations vont également à l'ensemble de ses collaborateurs et je les invite à poursuivre ses efforts avec la plus grande détermination pour relever le défi de la réforme de nos finances publiques.

Mesdames et Messieurs,

Distingués Invités,

La mise en œuvre de la réforme des finances publiques incombe aussi bien au Gouvernement, aux collectivités locales qu'à vous, responsables des Etablissements Publics Administratifs.

Votre adhésion à cette initiative n'est pas une option. Vous l'avez compris. C'est une obligation.

J'en appelle donc à la responsabilité de tous et de chacun pour s'inscrire résolument dans cette nouvelle dynamique.

Retenons que par cette gouvernance améliorée, nous cherchons à corriger nos insuffisances structurelles, afin de mieux répondre aux attentes pressantes des populations qui aspirent légitimement à améliorer leurs conditions de vies.

Le Ministère du Budget, en tant qu'autorité de tutelle financière, a le soutien total du Gouvernement dans la conduite de cet exercice.

Mesdames et Messieurs,

Distingués Invités,

Au nom de Son Excellence Monsieur le Président de la République, **Professeur Alpha CONDE**, au nom du Gouvernement que je dirige, je voudrais souhaiter à tous les participants de fructueuses journées de travail.

Sur ces derniers mots, je déclare ouverte la première édition de la revue annuelle des Etablissements Publics Administratifs de l'Etat en République de Guinée.

Je vous remercie.

5.3 Allocution de clôture du Ministre du Budget

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Mesdames et Messieurs les Présidents des Institutions Républicaines,

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,

Honorables Représentants du Peuple de Guinée,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Partenaires Techniques et Financiers,

Mesdames et Messieurs les Hauts cadres de l'administration guinéenne,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations de la Société Civile Guinéenne,

Chers responsables des Établissements Publics Administratifs (EPA),

Distingués invités,

Nous nous acheminons vers la fin de la première revue annuelle des EPA de notre pays et, sans doute, le moment propice pour faire un bilan d'étape et fixer le cap permettant d'en tirer toutes les conclusions.

L'objectif que nous visions à travers ces sessions d'échange successives était double. A savoir :

1. consolider le diagnostic déjà établi par le comité technique sur la base des documents que les EPA ont bien voulu nous fournir ;
2. et, eu égard à ces constats, s'accorder avec ces entités sur des solutions réalistes et concrètes pour adresser rapidement et durablement les problèmes identifiés

Il ressort de ces trois jours d'intenses échanges, et des analyses documentaires

préalablement effectuées par mes services, que ces deux objectifs ont été atteints.

Les nombreuses et passionnantes discussions ont par exemple confirmé :

1. la faiblesse des mécanismes de supervision et de contrôle dans ces établissements ;
2. l'existence de multiples EPA fonctionnant avec des cadres institutionnels incomplets voire inadaptés aux nouvelles législations ;
3. la séparation, rarement nette, mais pourtant importante, entre les fonctions d'ordonnateur et de comptable public, ou encore de contrôleur et de financier, dans certains EPA ;
4. les difficultés d'accès aux subventions dans les délais compatibles à la saisonnalité des activités ;
5. l'absence d'une culture de redevabilité dans l'exercice de leur mission. ;

Des recommandations réalistes qui engagent aussi bien les EPA que les tutelles ont été mises sur la table par les EPA eux mêmes.

C'est pourquoi, je voudrais remercier les responsables des EPA (ici présents) pour leur participation effective à ces échanges de 3 jours mais aussi pour leurs contributions enrichissantes, franches et constructives aux divers débats.

Cette salle n'a pas désempilé durant toutes les sessions. Nous avons tous réalisé, ou peut-être mieux compris, aujourd'hui plus qu'hier, l'importance de ces établissements pour notre développement, pour la conduite de nos politiques publiques et

pour la livraison des services de qualité à nos concitoyens.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Mesdames, Messieurs,

En dépit de ces performances enregistrées, nous nous gardons de toute autosatisfaction, car le plus difficile est devant nous. Il s'agit de la mise en œuvre des recommandations issues de ces rencontres. C'est pourquoi, je suggère que le comité technique poursuive sa mission, en partenariat avec les EPA, pour élaborer très rapidement un plan d'action avec des indicateurs de suivi précis pour que d'ici la prochaine revue :

- les EPA ici présents disposent de l'ensemble des organes de gestion requis ;
- le mécanisme de financement des EPA soit plus fluide et tienne compte des spécificités ;
- les EPA disposent de canevas standardisés pour produire leurs rapports financiers ;
- tous les cadres dirigeants des EPA connaissent et maîtrisent les lois et textes qui encadrent l'élaboration et l'exécution du Budget ;
- tous les outils de pilotage de l'exécution budgétaire soient mis à la disposition des EPA de manière à compléter l'arsenal réglementaire ;
- un mécanisme d'évaluation des performances des EPA soit mis en place.

Mesdames et Messieurs,

Nous devons faire de telle sorte que la prochaine revue ne traite pas des mêmes problèmes que nous avons discutés lors de cette revue, autrement nous aurions

échoué. Par exemple, il n'est pas souhaitable que l'on parle de nouveau des cadres institutionnels incomplets lors de la session de 2018.

Pour y arriver, nous devons tous nous mobiliser. Je veux dire par là que les EPA et leurs responsables doivent rester devant et non derrière. Nous voulons qu'ils assument entièrement les responsabilités que nos textes leur ont reconnues.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Mesdames, Messieurs,

Je terminerais en exprimant encore une fois ma reconnaissance au **Président de la République, Pr Alpha Condé**, pour son engagement personnel dans la réforme de nos finances publiques.

Je voudrais vous remercier, **Monsieur le Premier Ministre**, pour avoir ouvert et accepté de clôturer cette première revue malgré vos lourdes charges. Mais aussi pour votre engagement à améliorer la gouvernance d'ensemble de notre administration.

Je voudrais aussi remercier l'ensemble des partenaires bi et multilatéraux pour leur participation à ces échanges et leur soutien aux réformes de finances publiques en cours dans nos Ministères économiques. Une mention spéciale aux Assistants Techniques qui travaillent avec nous.

Un grand merci au comité d'organisation, composé des cadres des Ministères de l'Économie et des Finances et du Ministère du Budget. Nous avons certes franchi une étape mais le travail continu.

Merci également :

- à la presse pour son accompagnement ;
- à l'hôtel Noom qui nous a accueilli durant ces trois jours ;
- aux hôtes pour leur attention et leur disponibilité ;

- et à toutes autres personnes qui ont rendu ces journées agréables et constructives.

Mesdames et Messieurs les Responsables des EPA, en vos qualités et fonctions respectives,

Je voudrais vous renouveler mes remerciements et souhaiter que ces échanges vous permettent de saisir, en amont, ce que le Gouvernement attend de vous et, en aval, ce que nos concitoyens attendent de vous.

Pour notre part, côté Gouvernement, nous entendons assumer nos responsabilités qui est de vous accompagner dans l'accomplissement de vos missions respectives. Nous ferons cela bien évidemment conformément à nos textes réglementaires.

J'ai suivi par ailleurs avec un réel intérêt la déclaration que vous venez de faire et qui sanctionne votre participation active à cette revue. Je vous remercie de l'engagement que vous prenez d'améliorer l'efficacité de la gestion publique et des propositions que vous avez bien voulu formuler à l'endroit

de vos tutelles techniques et du Ministère du Budget, votre tutelle financière. Je peux vous assurer que je porterai ce message auprès de mes patrons (j'allais dire mon autre patron puisqu'il y a un qui vous entend).

Enfin, je souhaite que cette revue soit le début du renouveau de la gouvernance des Établissements Publics Administratifs en Guinée, c'est pourquoi, j'invite les EPA absents à rejoindre sans attendre ce mouvement de réforme. Je vous réitère ma disponibilité ainsi que celle de toute mon équipe à vous accompagner sur ce chemin du renouveau et de l'efficacité. Ce n'est pas une option, comme le disait Monsieur le Premier Ministre dans son discours introductif.

Dieu bénisse la Guinée !

Dieu bénisse les guinéens !

5.4 Discours de clôture du Premier Ministre

Mesdames et Messieurs les Représentants des Institutions Républicaines,

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,

Mesdames et Messieurs les Honorables Députés,

Monsieur le Ministre Directeur de Cabinet du Président de la République

Mesdames et Messieurs les Hauts cadres de l'administration,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Partenaires techniques et financiers,

Mesdames et Messieurs les Acteurs de la société civile,

Mesdames et Messieurs les Responsables des Etablissements Publics Administratifs de l'Etat,

Mesdames et Messieurs,

Distingués Invités,

Au terme de trois jours d'intenses travaux, nous sommes de nouveau réunis, pour la cérémonie de clôture de cette première Revue Annuelle des Etablissements Publics Administratifs de l'Etat en République de Guinée.

Avant toute chose, je voudrais réitérer en cette occasion solennelle, ma profonde gratitude au Président de la République, Son Excellence, **Professeur Alpha CONDE**, pour son soutien indéfectible aux actions de réformes du Gouvernement, notamment en matière de gouvernance économique et financière.

En effet, depuis la mise en place d'un nouveau cadre institutionnel consacré par la Loi Organique Relative aux Lois de Finances en 2012, le Gouvernement a engagé la mise en œuvre d'un ambitieux programme de réformes des finances publiques avec l'appui de nos partenaires au développement.

Mesdames et Messieurs,

Distingués Invités,

La réussite de la réforme des finances publiques passe non seulement par la mise en place d'un cadre institutionnel favorable à son implémentation mais aussi par une responsabilisation et une efficacité accrues de notre administration.

La création des Etablissements Publics Administratifs s'inscrit dans cette logique.

Ces établissements sont dotés d'une personnalité morale de droit public et disposent d'une certaine autonomie administrative et financière afin de remplir une mission d'intérêt général dans les secteurs sociaux et économiques aussi importants que, le développement rural, les transports, les travaux publics, l'énergie, les mines, le tourisme, la culture, ou les télécommunications ;

L'objectif ultime recherché est de permettre à l'administration d'être le plus

proche possible de nos concitoyens afin de mieux les servir.

C'est pour relever ce défi de l'efficacité des services publics que le Ministère du Budget, avec le soutien de l'ensemble du Gouvernement, a organisé cette Revue Annuelle des Etablissements Publics Administratifs.

Au cours de ces trois journées, les acteurs socioéconomiques de la Guinée ont passé en revue le cadre institutionnel, les états financiers et les activités des Etablissements Publics Administratifs au titre de l'année 2016.

En effet, vous, représentants des institutions, représentants du département du budget et autres sectoriels, responsables des Etablissements Publics Administratifs de l'Etat, acteurs de la société civile, partenaires techniques et financiers de la Guinée, avez au cours de ces travaux, réussi à identifier les principaux facteurs qui affectent la qualité de la gestion et la performance de ces organismes publics.

Mesdames et Messieurs,

Distingués Invités,

Cette Revue Annuelle devra nous conduire à la mise en place d'un cadre structuré d'approbation des comptes financiers.

Elle aura également été l'occasion de mieux nous approprier le cadre normatif qui régit la gestion administrative et financière des Etablissements Publics à caractère Administratif.

Au terme des débats de ces trois journées, qui se sont vus à la fois participatifs, inclusifs et constructifs, l'ensemble des participants ont su ainsi tirer les principaux enseignements et conclusions qui contribueront au renforcement de notre cadre institutionnel en matière de gouvernance des Etablissements Publics à caractère Administratif.

Mesdames et Messieurs,

Distingués Invités,

Les présentes assises permettront de donner une nouvelle impulsion à la gouvernance des Etablissements Publics Administratifs de l'Etat.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la politique active du Gouvernement en faveur de la promotion de la transparence financière et de l'amélioration de la gestion des finances publiques, souhaitée par le Chef de l'Etat et l'ensemble du Gouvernement.

Mesdames et Messieurs,

Distingués Invités,

A l'issue des trois journées de réflexion et d'échanges, d'importantes recommandations ont été formulées, au nombre desquelles :

- le renforcement du cadre institutionnel conformément au nouveau cadre juridique et budgétaire ;
- la nomination de tous les responsables par acte des autorités compétentes pour respecter la séparation des fonctions d'ordonnateur de celles du comptable public ;
- l'obligation de tenue des sessions du conseil d'administration et de la transmission aux tutelles technique et financière des procès-verbaux y afférents ;
- le renforcement de la transparence dans la gestion des finances par la transmission des informations financières de façon régulière et soutenue.
- la tenue annuelle de la Revue des Etablissements Publics Administratifs pour aller progressivement vers un cadre

structuré d'approbation des comptes financiers de ces Organismes Publics Administratifs.

- Le renforcement des capacités des acteurs.

Je fais miennes ces recommandations et invite Monsieur le Ministre du Budget à proposer un plan de mise en œuvre avec un chronogramme associé.

Je voudrais souligner à nouveau comme l'a rappelé le Ministre du Budget, que la participation des Etablissements Publics Administratifs à ce nouvel exercice n'est pas une option, mais une obligation. Elle incombe à tous et s'imposent à nous.

Et le Gouvernement, que j'ai l'honneur de diriger, veillera à ce que chaque Etablissement rende compte, conformément aux dispositions en vigueur, qui seront renforcées par les recommandations pré citées.

En cas de manquement à ces obligations, le Gouvernement à travers le Ministère du Budget prendra les dispositions qui s'imposeront.

Mesdames et Messieurs,

Distingués Invités,

Je voudrais, ici à l'occasion de cette cérémonie de clôture, exprimer ma plus grande satisfaction pour les avancées significatives enregistrées au terme de cette première Revue Annuelle des Etablissements Publics à caractère Administratifs de l'Etat.

La qualité des recommandations et des conclusions qui viennent d'être exposées montre que vous avez effectivement mené un travail approfondi, prenant en compte les principaux enjeux et défis qui sous-tendent la gouvernance de ces Etablissements.

Je puis vous assurer que la mise en œuvre de ces recommandations fera l'objet d'un suivi attentif au niveau du Gouvernement

afin de créer les conditions requises pour le renforcement du cadre institutionnel et de la gestion financière de ces Etablissements.

C'est donc sur cette note d'engagement que je déclare solennellement clos les

travaux de la première Revue Annuelle des Etablissements Publics Administratifs de l'Etat en République de Guinée.

Je vous remercie de votre aimable attention.